

**Arrêté N°19/2026 portant réglementation temporaire  
De la circulation et du stationnement.  
Travaux de réparation de toiture 15 Rue Vauraise**

**Le Maire de la commune de VERFEIL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.5, L.2213-1 à 6.
- Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1, R417-2 et R417-3, R417-10, R411-25.
- Considérant** la demande présentée par la société Beurton Couverture Zinguerie Charpente, 86 route des Crêtes, 31590 GAURÉ, pour des travaux de réparation de toiture au 15 Rue Vauraise à VERFEIL.
- Considérant** qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité publique.

**ARRETE**

- Article 1 :** Afin de réaliser les travaux dans des conditions optimales de sécurité, l'entreprise BEURTON Couverture Zinguerie Charpente est autorisée à stationner une nacelle sur la chaussée face au 19 Rue Vauraise, du mardi 03/02/2026 au vendredi 06/02/2026 de 08h00 à 18h00.
- Article 2 :** Durant cette période, la circulation des véhicules sur la Rue Vauraise sera déviée via la Place des Poilus.
- Article 3 :** La signalisation par panneaux de chantier sera mise en place et retirée par l'entreprise BEURTON Couverture Zinguerie Charpente.
- Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Conformément à l'article R421-1 et suivant du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.
- Article 7 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VERFEIL,  
Monsieur le Chef de Centre de Secours de VERFEIL,  
Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Verfeil le 02 février 2026.

Le Maire,

Patrick PLICQUE

